

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 22
votants : 27
Absent : 0
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

N° 044/2015

OBJET : Sport

Reconstruction des trois
cours de tennis de
Drap

L'an deux mille quinze

le 22 du mois de juin à 19heures.

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 16 juin 2015.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO /
Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe
CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Charles BEVACQUA / Philippe
JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ /
Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/
Taoufik FATFOUTA/ DRAGONI José/ / Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne
DODAIN/ Catherine DINI

PROCURATIONS : Sonia CHAKROUNI à Taoufick FATFOUTA / Sophie
ESPOSITO à Serge DIGANI / Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO /
Eddie DEGIOVANNI à Virginie GIMENEZ/ Martine DUNOYER DE
SEGONZAC à Philippe MINEUR.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement départemental des aides aux collectivités dans le
cadre de sa politique de cohérence et de solidarité territoriale,

Vu la délibération du 12 mai 2015,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT la volonté de la commune d'effectuer des travaux de
réfections des terrains de tennis situés dans le centre-ville. Ces derniers
sont vétustes et dégradés, les mauvaises conditions d'utilisation ne
permettent plus la dispense de cours dans des conditions optimales
voire normales.

En raison de la non adhésion de la terre battue sur la chape, il apparait
nécessaire de refaire la totalité de la surface en dur.

Ainsi, le projet consiste en la transformation des cours actuellement en
terre battue en béton poreux. Les travaux comporteront deux phases :

- les travaux préparatoires : nettoyage du court, traitement
de la surface
- mise en place d'un revêtement en dur

La commune de Drap ne pouvant faire face seule à cette dépense, le Maire propose la sollicitation d'une aide financière au Conseil départemental (10 000 € par court) et à la Régie Ligne d'Azur (à qui les cours seront mis à disposition via une convention) selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Part Département	30 000
Part Lignes d'Azur	20 000
Part Commune Fonds propres	45 000
TOTAL (en euros HT)	95 000

Considérant l'intérêt sportif

Il est décidé au Conseil municipal

- d'autoriser le maire à lancer la consultation pour la réfection des courts de tennis.
- Et à la suite, à faire réaliser les travaux

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME


Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu
exécutoire après dépôt
en préfecture le :
23/06/2015
et publication en mairie
le : 24/06/2015
